

**TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2025  
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL  
2<sup>ème</sup> CLASSE**

Le Président de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 ou L.5211-9,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 31.03.2010 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique,

**ARRETE**

**Article 1er :** Les agents ci-après désignés sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'Adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe établi au titre de l'année 2025 :

Monsieur David MAUPOME avec examen professionnel

Madame Cindy BRUN

Madame Solange LAMBERT

	Nombre de femme	Nombre d'homme
Promouvable	2	1
Inscrit	2	1

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis :

- Au Représentant de l'Etat
- Au Président du Centre de Gestion

Fait à Grandchamp des Fontaines, le 06/03/2025

Le Président

Par délégation

Le Vice-président

Dominique THIBAUD

